



PARTICIPANTS de WCL au CCUMS

(entrée en vigueur le 1er décembre 2022)

Considérations / Justification :

- Participants relevant directement de la compétence de WCL, qui peuvent être objectivement définis et retracés.

Niveau 1 - Participants nationaux / internationaux

- Statut à temps plein pendant environ 9 à 12 mois de l'année
- Les déplacements à destination et en provenance de l'événement sont considérés comme relevant de la compétence de WCL.

Niveau 2 - Participants nationaux, en fonction de chaque événement

- À court terme (activités d'une durée d'environ 2 à 7 jours)
- Les déplacements à destination et en provenance de l'événement ne sont PAS considérés comme relevant de la compétence de WCL.

| Catégorie / Niveau | Niveau |
|--------------------|---|
| Athlètes | <p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les athlètes brevetés (du 01 décembre au 31 novembre de chaque année) • Tous ceux qui ont une licence active de la UWW (de la date d'achat à la fin de l'année civile) <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne recevant une accréditation d'«Athlète» pour un événement sanctionné par WCL (limité aux championnats canadiens et aux épreuves de sélection canadiennes de lutte). • Tout athlète inscrit pour participer à toute autre activité sanctionnée par WCL (stages d'entraînement, tournoi d'octroi des brevets, etc.) non spécifiée ci-dessus. |
| Entraîneurs | <p>Niveau 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout entraîneur recevant une subvention d'entraîneur (HP & Club Excellence) • Tous ceux qui ont une licence active de la UWW (de la date d'achat à la fin de l'année civile) <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne recevant une accréditation d'«entraîneur» pour un événement sanctionné par WCL (limité aux championnats canadiens et aux épreuves de sélection canadiennes de lutte). • Tout entraîneur inscrit pour participer à toute autre activité sanctionnée par WCL (c'est-à-dire stages d'entraînement, tournoi d'octroi des brevets, etc.) non spécifiée ci-dessus. |





| Catégorie / Niveau | Niveau |
|---|--|
| Personnel de soutien de l'équipe (personnel médical et gérants d'équipe) | <p>Niveau 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout fournisseur de l'ÉIS recevant un financement dirigé par OTP • Tous ceux qui ont une licence active de la UWW (de la date d'achat à la fin de l'année civile) <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne recevant une accréditation de «médecin ou chef d'équipe» pour un événement sanctionné par WCL (limité aux championnats canadiens et aux épreuves de sélection canadiennes de lutte). • Tout médecin ou chef d'équipe accrédité pour participer à toute autre activité sanctionnée par WCL (c'est-à-dire stages d'entraînement, tournois d'octroi des brevets, etc. |
| Officiels | <p>Niveau 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous ceux qui ont une licence active de la UWW (de la date d'achat à la fin de l'année civile) <p>Niveau 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne recevant une accréditation d'«arbitre» ou d'«officiel» pour un événement sanctionné par WCL (limité aux championnats canadiens et aux épreuves de sélection canadiennes de lutte). • Tout arbitre ou officiel inscrit pour participer à toute autre activité sanctionnée par WCL (c'est-à-dire stages d'entraînement, tournois d'octroi des brevets, etc. |
| Membres du conseil d'administration | Niveau 1 |
| Employés / Entrepreneurs | Niveau 1 |
| Membres de comités + et formateurs d'entraîneurs | Niveau 1 |
| Bénévoles dans les événements | <p>Niveau 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute personne recevant une accréditation de «membre du COH et/ou de bénévole» pour un événement sanctionné par WCL (limité aux championnats canadiens et aux épreuves de sélection canadiennes de lutte). |

